



COMPTE-RENDU DU 07 OCTOBRE 2016 **Conseil Citoyen de NARBONNE-PLAGE**

Etaient présents : MM. VASSEUR. GUILLAUMOU. JEDAR. FAYARD. TOURSEL B&M. VITASSE. ABRIBAT. SIRE. LAPART. SUNE. HAYES. ROSSIGNOL. SERENE. MARGELLI. MILLION. NAIDJA.

MM. VICO et PAVAN : Elus référents

Aicha KHADRI, chargée de mission auprès des conseils citoyens est excusée pour raisons personnelles.

Absents excusés : MM. BROUSSE. TREMEGE. AFFRE. UCHAN. CONTE.

Il est tout d'abord procédé à un tour de table, en vue de la désignation du secrétaire de séance.

F. MARGELLI assure le secrétariat de séance pour cette réunion.

Le compte-rendu de la précédente réunion est adopté sans observation particulière.

En préambule, Alain VICO aborde trois points précis :

- **L'attribution**, à compter de 2017, d'un budget spécifique à chaque Conseil Citoyen, permettant la réalisation d'une action déterminée.
- **L'occupation de l'espace Baudis** par les scolaires pour les activités sportives. Par mesure de sécurité, les petites classes utiliseront l'espace Evasport ; pour les autres, rien n'est changé.
- **L'augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)** et par conséquent de la taxe foncière sur les propriétés bâties ; le Conseil Citoyen envisage une action sous forme d'une pétition à rédiger, à faire signer par le plus grand nombre d'habitants et à déposer lors du prochain Conseil d'Agglomération.

Dans un esprit d'équité fiscale concernant la collecte et le traitement des déchets, les élus du Grand Narbonne ont procédé à l'harmonisation des taux. Trois zones ont été définies en fonction de la cadence des passages pour le ramassage des ordures, la zone de Narbonne, la zone littorale et les autres communes.

De ce fait, les habitants de Narbonne-Plage subissent une hausse de 125%, ce qui est inacceptable ; la fréquence de ramassage des ordures étant inférieure à celle de la ville durant une grande partie de l'année.

Cette pétition sera rédigée très rapidement par Pierre, Claude, Michel et Florence.



1. REFLEXION SUR L'IMPLANTATION D'UN SITE CINÉRAIRE

Etant impossible de créer un cimetière en tant que tel à Narbonne Plage compte-tenu des contingences foncières, il est envisagé d'implanter un site cinéraire en application de la loi de 2008 stipulant que toute cendre est considérée comme un corps à part entière.

Ce site, d'une superficie d'environ 1000 m² consistera en un espace clos soumis au contrôle d'un agent assermenté, comprenant :

- Un columbarium de deux fois trente cases,
- un jardin du souvenir arboré de 200m² environ,
- Un lieu de recueillement avec éventuellement plaques des défunts.

Moins contraignante que les démarches nécessitées par la création d'un cimetière, l'implantation d'un site cinéraire relève :

1. D'une délibération municipale,
2. D'un règlement spécifique,
3. D'un équipement public créé et entretenu par la municipalité.

Le coût d'un columbarium de trente cases se situe à hauteur de 10 000€, soit 20 000€ d'investissement pour Narbonne Plage. La concession trentenaire pour une case se situerait à hauteur de 1200€.

Il reste à définir le lieu d'implantation sans oublier l'espace parking.

2. COMPTE RENDU DE LA 1^{ère} JOURNÉE PÉDAGOGIQUE

Cette journée s'est déroulée au port avec les élèves de sixième du Collège Cité. Cette journée s'est révélée très enrichissante, tant pour les élèves que pour l'encadrement et les participants extérieurs (membres du Conseil Citoyen et habitants de Narbonne-Plage), compte tenu de la diversité et de la richesse des ateliers.

Il est demandé aux membres du conseil citoyen une plus large implication et participation. La date des prochaines journées est fixée en avril et en juin 2017, les thèmes restant à définir.

3. BILAN DES ANIMATIONS DE L'ETE

Outre les feux d'artifice de juillet et août fort appréciés, notre station a accueilli deux grandes têtes d'affiche :

1. Le concert de « GRAND CORPS MALADE »
2. La venue de « MICHAEL JONES » et son orchestre au profit de l'association Lo Camin del Sol (enfants malades) (6000 spectateurs) *

* cette animation sera maintenue pour 2017 dans le style « vendanges du cœur »

3. Les animations des Karantes ont été satisfaisantes de même que celles du port et le carnaval. *



* un mix DJ/musette serait peut-être souhaitable pour 2017. Le carnaval sera maintenu.

4. Le cinéma de plein air a malheureusement été tributaire de la météo.

4. POINT SUR LES VIDE-GRENIERS ET PROPOSITIONS POUR LES FETES DE NOËL

En raison de l'arrêté préfectoral « risques attentats » les vide-greniers ont été déplacés vers l'espace Dominique BAUDIS, plus facile à neutraliser, emplacement reconduit dans le futur.

Il en sera de même pour les fêtes de fin d'année.

La parade traditionnelle du vendredi 16 décembre est supprimée et remplacée par une fête au pied du **sapin dressé devant la salle Baudis** avec mise en lumière suivie d'un repas type « **auberge espagnole** ». **Les marchés de Noël** seront eux aussi regroupés sur le même espace. En ce qui concerne le **spectacle du dimanche 17 décembre**, il est maintenu dans la salle Dominique Baudis.

Le concours d'illuminations est reconduit également.

LES QUESTIONS DIVERSES portent sur l'aménagement sportif des Exals et l'implantation de la clinique du psoriasis.

Gaëlle PAVAN signale que ces dossiers sont toujours ouverts ou réouverts et à l'ordre du jour de la municipalité.

La prochaine réunion est fixée le vendredi 9 décembre 2016 à 18h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

Florence VITASSE
Coordonnatrice

Françoise MARGELLI
Secrétaire de séance